

République française		Département de l'Isère	
N° 2018 - 51	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLONAS SUR VAREZE		
05/07/2018	Objet : Tarifs des concessions funéraires et des cavurnes de l'espace cinéraire au cimetière communal à compter du 1 ^{er} août 2018		

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11 + 3 pouvoirs

Votants : 11 + 3 pouvoirs

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 27/06/2018.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 27/06/2018 par mail et par courrier.

Présents : AIME Jean-Claude (pouvoir de REY Suzanne). COLANGELI Muriel. DUGUA Véronique. GRIVOLLAT Gérard. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. MERNISSI Chakib. OLLIER Céline. ROZELIER Arlette (pouvoir de SOYER Magali). VIALLATTE Régis (pouvoir de BAYLE Bernard). CHORON Vincent (arrivé à 20h56).

Excusés : BARREL Valérie. BAYLE Bernard (pouvoir à VIALLATTE Régis). CRUYPENNINGCK Bruno. REY Suzanne (pouvoir à AIME Jean-Claude). SOYER Magali (pouvoir à ROZELIER Arlette).

Absents : COURBIER Rémy. GARIN Reine. MASSON-DELOIN Pierre-Laurent.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2005-04 du 25 janvier 2005 relative aux tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} février 2005 et la délibération n° 2006-21 du 15 juin 2016 relative aux tarifs des cavurnes de l'espace cinéraire du cimetière communal.

Il lui propose au de renouveler les tarifs des concessions funéraires et des cavurnes de l'espace cinéraire au cimetière communal sis Impasse de l'Égalité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les tarifs de l'équipement cimetière qui seront proposés au public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs relatifs à la durée des concessions funéraires et des cavurnes de l'espace cinéraire situées dans le cimetière communal sis Impasse de l'Égalité, de la manière suivante :

Type d'emplacement	15 ans	30 ans	50 ans
Concession simple		80 €	160 €
Concession double		160 €	320 €
Cavurne	250 €		

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,

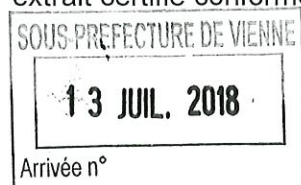
Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère),

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme, le 6 juillet 2018,



M. le Maire,
Régis VIALLATTE

